

WP.15/AC.2/13/INF.2

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
des marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieure (ADN)

Treizième session, Genève, 17-18 juin 2008

PROJET DE CORRIGENDUM AU DOCUMENT ECE/TRANS/WP.15/AC.2/26

PARTIE 1

1.1.3.1 a) Au lieu de [par unité de transport] lire par engin de transport

1.2.1 Définition d'Appareil de protection respiratoire

Au lieu de 1999 lire 1998

Définition d'Engin de transport

Sans objet en français

1.5.2.2.1 Sans objet en français

1.6.1.14 Sans objet en français

1.6.1.18 Au lieu de 3.4.8 à 3.4.12 lire 3.4.9 à 3.4.13

1.6.7.2.3.1 Au lieu de Modifier les rubriques affectées aux paragraphes 9.3.3.11.7 et 9.3.3.13 lire
Modifier la première rubrique affectée au paragraphe 9.3.3.11.7 et la rubrique au
paragraphe 9.3.3.15

1.6.7.3.2 Prescriptions transitoires : bateaux

Renommer comme 1.6.7.4.1 et ajouter sous nouvelle sous-section 1.6.7.4

1.6.7.4 Renommer sous-titre et paragraphe comme 1.6.7.4.2

1.8.3.2 a) ii) Au lieu de ADR lire ADR ou du RID.

PARTIE 2

2.2.52.4 Dans le tableau, colonne (7), supprimer (ADR) six fois

Dans le tableau, colonne (11), supprimer (RID:) Interdit six fois

PARTIE 3

3.2.4.3 A.2, troisième alinéa

Sans objet en français

3.3.1 DS188, deuxième ligne

Au lieu de le contenu en équivalent lire le contenu d'équivalent

PARTIE 5

5.1.5.3.2 Au lieu de conteneur ou moyen de transport lire bateau ou engin de transport

5.1.5.3.3 Au lieu de moyen de transport lire bateau ou engine de transport

5.2.1.8.1 Au lieu de 2.2.9.1.10.1 lire 2.2.9.1.10

Au lieu de durable lire durable et visible.

5.2.2.1.11.1 Au lieu de 5.2.2.2.1.11.1 Dans la dernière phrase, remplacer "voir sous 2.2.7.8.4)" par "(voir sous 5.1.5.3.4)" lire et remplacer "(voir 2.2.7.8.4)" par "(voir 5.1.5.3.4)"

5.2.2.2.1.6 Au lieu de alinéa a) lire alinéa b)

5.3.2.1.6 Ajouter de l'ADR après du chapitre 3.2

5.3.2.2.1 Au lieu de À la fin du premier paragraphe, ajouter : "Il doit rester apposé quelle que soit l'orientation du wagon ou véhicule" lire Dans le premier paragraphe, après "d'une durée de 15 minutes.", ajouter une nouvelle quatrième phrase pour lire comme suit: "Il doit rester apposé quelle que soit l'orientation du véhicule ou wagon."

5.3.2.3.2 À la fin, supprimer inflammables une fois

5.4.1.1.1 (f) Au lieu de de la présente annexe lire du présent Règlement

Au lieu de Le Nota existant devient "NOTA 1" lire Supprimer le Nota existant. Au lieu de Nota 2 lire Nota (deux fois)

5.4.1.1.3 Au lieu de 8, II, E, lire 8, II,

5.4.1.1.6.4 Au lieu de Transport conformément au 4.3.2.4.4 de l'ADR" ou "Transport conformément au 4.3.2.4.4 du RID" selon le cas" lire Transport conformément au 4.3.2.4.4 de l'ADR (ou du RID)' selon le cas"

5.4.1.1.11 Au lieu de ou du RID lire (ou du RID) (quatre fois)

5.4.1.1.19 Delete

5.5.2.2 Au lieu de Ajouter lire Ajouter à la fin